

**CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 2 Mars 2021 à 19h00 au Foyer des Campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huis clos.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ à l'unanimité,

l'adhésion au sein du SIVU chenil fourrière des communes de Saint-Front-sur-Lémance et de Puysserampion

⇒ à l'unanimité,

l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de moyens avec l'association ADMR la Crèche « Les lutins » ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient. Le versement d'un premier acompte de la subvention sera versé dès que la délibération sera rendue exécutoire

⇒ à l'unanimité,

(Madame Marie-pierre MONESTES ne prenant pas part au vote)

le versement d'une subvention de 1 500 € au comité des fêtes de Layrac pour l'année 2021. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante, et à mandater cette subvention dès que la délibération sera rendue exécutoire

⇒ à l'unanimité,

l'avis favorable pour poursuivre comme les années précédentes l'organisation des temps scolaires pour les écoles de Layrac sur un régime dérogatoire soit une semaine de 4 jours et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de cette délibération

⇒ à l'unanimité,

l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitudes pour la parcelle communale AV 28 avec la société ENEDIS

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.